



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE DES RESEAUX DU SPORT

Paris, le

14 DEC. 2021

Affaire suivie par :
Stéphane MARCELLIN
stephane.marcellin@sports.gouv.fr

Monsieur le Président,

Je vous confirme par la présente que la manifestation « **Coupe du monde M20 fleuret hommes** » organisée les 22 et 23 janvier 2022 à Aix-en-Provence, bénéficie de la reconnaissance motif impérieux.

Au regard du protocole sanitaire renforcé qui sera mis en œuvre pour ces manifestations sportives, répondant à l'ensemble des principes d'isolement des sportifs (« bulle sanitaire ») pendant leur séjour, **les sportifs et leurs encadrements non-vaccinés provenant d'un pays classé en catégorie « orange » ou « rouge » pourront bénéficier à ce titre d'un « aménagement de septaine » avec un test PCR ou Antigénique quotidien en accord avec les autorités sanitaires françaises.**

Le présent courrier pourra être présenté aux autorités diplomatiques pour obtenir un laissez-passer et/ou visa nécessaire pour la venue sur le territoire français.

Je vous souhaite par avance plein succès dans l'organisation de cet évènement et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

M Bruno GARES
Président de la Fédération française d'ESCRIME

L'adjointe au Directeur des sports
Chef de service

Laurence VAGNIER